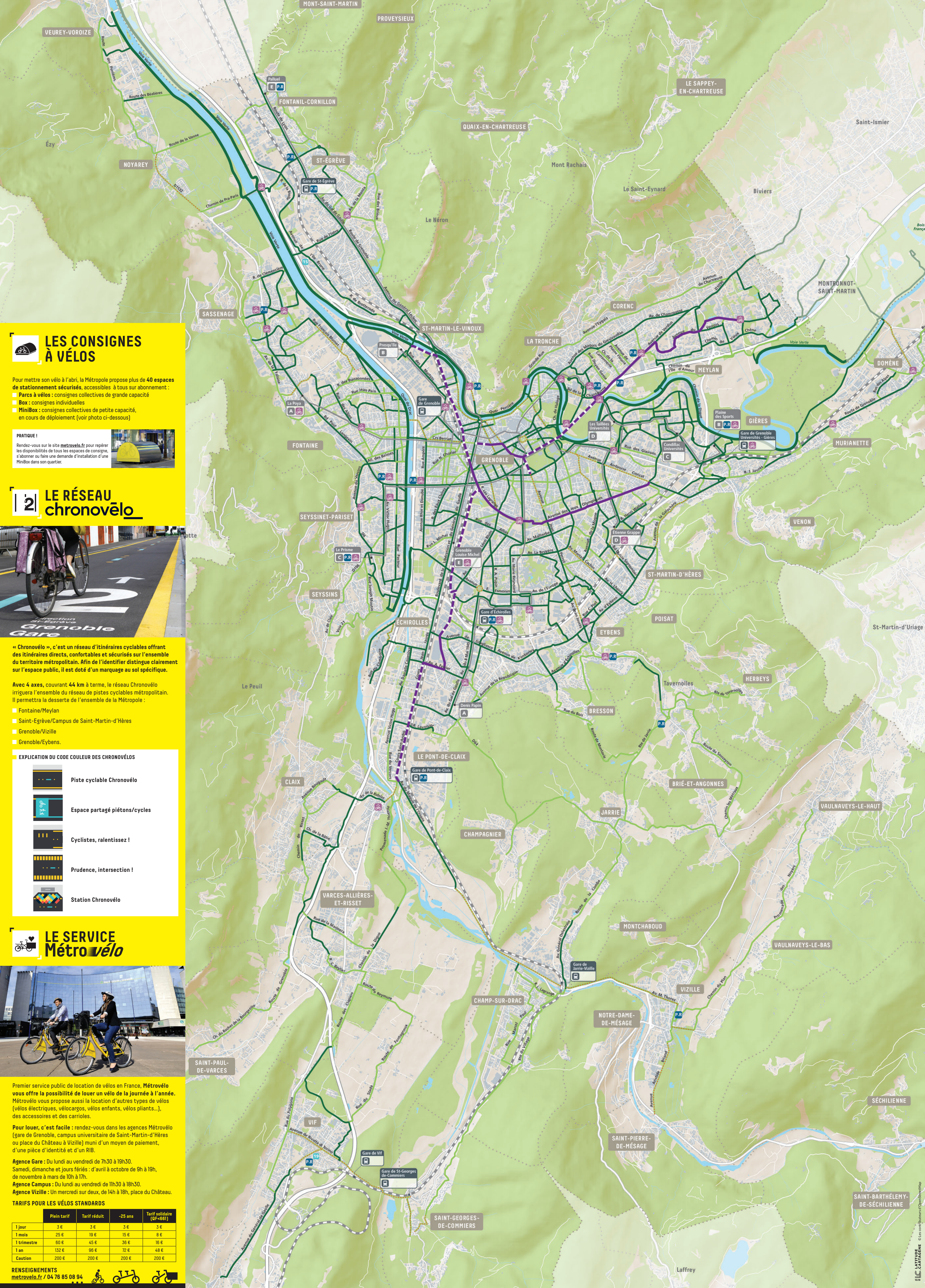




LES CONSIGNES À VÉLOS

Pour mettre son vélo à l'abri, la Métropole propose plus de **40 espaces de stationnement sécurisés**, accessibles à tous sur abonnement :

- **Parcs à vélos** : consignes collectives de grande capacité
- **Box** : consignes individuelles
- **MiniBox** : consignes collectives de petite capacité, en cours de déploiement (voir photo ci-dessous)

PRATIQUE !

Rendez-vous sur le site metrovelo.fr pour repérer les disponibilités de tous les espaces de consigne, s'abonner ou faire une demande d'installation d'une MiniBox dans son quartier.

2 LE RÉSEAU chronovélo

« Chronovélo », c'est un réseau d'itinéraires cyclables offrant des itinéraires directs, confortables et sécurisés sur l'ensemble du territoire métropolitain. Afin de l'identifier distingue clairement sur l'espace public, il est doté d'un marquage au sol spécifique.

Avec **4 axes**, couvrant **44 km** à terme, le réseau Chronovélo irriguera l'ensemble du réseau de pistes cyclables métropolitain. Il permettra la desserte de l'ensemble de la Métropole :

- Fontaine/Meylan
- Saint-Egrève/Campus de Saint-Martin-d'Hères
- Grenoble/Vizille
- Grenoble/Eybens.

EXPLICATION DU CODE COULEUR DES CHRONOVÉLOS

- Piste cyclable Chronovélo
- Espace partagé piétons/cycles
- Cyclistes, ralentissez !
- Prudence, intersection !
- Station Chronovélo

LE SERVICE Métrovélo

Premier service public de location de vélos en France, **Métrovélo vous offre la possibilité de louer un vélo de la journée à l'année**. Métrovélo vous propose aussi la location d'autres types de vélos (vélos électriques, vélocargos, vélos enfants, vélos pliants...), des accessoires et des carrioles.

Pour louer, c'est facile : rendez-vous dans les agences Métrovélo (gare de Grenoble, campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères ou place du Château à Vizille) muni d'un moyen de paiement, d'une pièce d'identité et d'un RIB.

Agence Gare : Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30. Samedi, dimanche et jours fériés : d'avril à octobre de 9h à 19h, de novembre à mars de 10h à 17h.

Agence Campus : Du lundi au vendredi de 11h30 à 18h30.

Agence Vizille : Un mercredi sur deux, de 14h à 18h, place du Château.

TARIFS POUR LES VÉLOS STANDARDS

	Plein tarif	Tarif réduit	-25 ans	Tarif solidaire (OF+80)
1 jour	3 €	3 €	3 €	3 €
1 mois	25 €	19 €	15 €	8 €
1 trimestre	60 €	45 €	36 €	16 €
1 an	132 €	96 €	72 €	48 €
Caution	200 €	200 €	200 €	200 €

RENSEIGNEMENTS
metrovelo.fr / 04 76 85 08 94

LES CONSEILS PRATIQUES

5 CONSEILS POUR SE DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ

01. Attention aux **angles morts** en cas de dépassement d'un poids lourd ou d'un autobus par la droite : c'est la première cause d'accidents graves.
02. Faire preuve d'une grande vigilance lors du franchissement d'une intersection. **95% des accidents se situent à des intersections.**
03. Vous roulez de nuit ? Pensez-y : **être visible est indispensable !**
04. **Attention aux ouvertures de portières** lorsque vous roulez le long de voitures stationnées ! Astuce : se décaler d'un mètre sur la chaussée.
05. **Respecter strictement les règles de circulation** (ne pas rouler sur les trottoirs, respecter les feux...) qui garantissent la sécurité des usagers les plus vulnérables.

5 CONSEILS POUR ÉVITER LE VOL DE SON VÉLO

Environ **400 000 vélos** sont **volés chaque année en France**. Voici quelques conseils pour éviter le vol de son vélo :

01. **Utiliser un antivol en U** recommandé par la FUB (fédération des usagers de la bicyclette : www.fub.fr).
02. **Accrocher son vélo à un point fixe** (arceau, mobilier urbain).
03. **Attacher son vélo, même pour un arrêt de quelques minutes.**
04. Remplacer les attaches rapides des roues et de la selle par des **écrous antivol**.
05. **Faire « tatouer » son vélo** avec un numéro national unique (plus d'informations sur www.bicycode.org). L'agence Métrovélo de la Gare propose le marquage pour 5€ seulement (www.metrovelo.fr).

VOTRE VÉLO DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

COMBINAISON GAGNANTE

Votre vélo dans le tram

Les vélos sont admis gratuitement sur l'ensemble des **lignes TER** Auvergne-Rhône-Alpes (sous réserve de places disponibles et avec un maximum de 4 vélos par rame).

Votre vélo dans le train

Les vélos sont admis gratuitement sur l'ensemble des **lignes TER** Auvergne-Rhône-Alpes (sous réserve de places disponibles et avec un maximum de 4 vélos par rame).

Les consignes à vélos

Les gares du territoire métropolitain et certains arrêts de bus et de tramway disposent de **garages à vélos** qui vous permettent de stationner de manière sécurisée vos bicyclettes (voir la partie « Consigne à vélos » ci-contre).

Les vélos pliants

Conseil : optez pour un vélo pliant qui vous permet de voyager sur l'ensemble des réseaux de transports collectifs.

